



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 AOUT 2016 à 21h00

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M^{me} Denise MELOT, M^{me} Emmeline VIALLET,
M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT.

Absents : M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ (pouvoir à M. Jérémy TRACQ),
M. Loïc PERSONNAZ (pouvoir à M. Roger FIANDINO).

Secrétaire de séance : M. Roger FIANDINO.

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2016.

II - Intervention de Monsieur Frédéric Lahaye-Goffart, Directeur de station et des services techniques : bilan 2013-2016, perspectives futures.

III - Informations.

IV - Délibérations :

1) Marché de réalisation d'un drain à la chapelle Saint Jean-Baptiste.

2) Marché de réalisation d'un drain à la chapelle Saint Colomban.

3) Rénovation de la "descente de croix", mobilier de la chapelle Saint Pierre d'Avérole - demande de subvention.

4) Financement de la réalisation du garage de La Reculaz - Avenant à la convention du 3 mars 2014 entre la Commune de Bessans et le Centre "La Bessannaise".

5) Lotissement Pré Carcagne - Extension 3 - Vente d'un lot.

6) Tarifs du domaine skiable 2016-2017.

7) Convention avec Savoie Nordique pour la vente des cartes nationales, régionales et départementales pour la saison 2016-2017.

8) Achat d'un matériel roulant polyvalent - Remplacement du "Volcan".

9) Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise - Modification des statuts en vue de la fusion avec Terra Modana au 1^{er} janvier 2017.

V - Droit(s) de préemption.

VI - Questions diverses.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2016.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 08.

II - Intervention de Monsieur Frédéric Lahaye-Goffart, Directeur de station et des services techniques : bilan 2013-2016, perspectives futures.

Monsieur Frédéric Lahaye-Goffart, employé depuis septembre 2013, présente sous support Power Point son bilan 2013-2016. Il propose également les perspectives futures, puisque la Commune a décidé de renouveler son contrat de travail à partir du 17 septembre 2016.

A) BILAN 2013-2016

Nouveautés Nordiques et Alpines :

- création de la liaison Sallanches – Fauvettes entre Bessans et Bonneval-sur-Arc : Cet itinéraire était souvent fréquenté mais n'avait jamais été officialisé. Après une sécurisation de cet itinéraire, une convention d'utilisation a été signée avec Bonneval-sur-Arc.
- création d'une piste à l'ancienne (single track) "la belle piste de Sébastien".
- retour de Husky Adventure (M. Christophe Caron) et ses chiens de traîneaux.
- création de la cascade de glace artificielle au Rocher de la Barmette.
- installations ludiques sur le domaine alpin.
- création de pistes pour le "fat-bike".

Aménagement du bâtiment du Carreley :

- installation de vestiaires et d'armoires consignes : ce service est gracieux et très apprécié des skieurs.
- installation d'une salle de musculation.
- réaménagement esthétique (bardage bois) et phonique (isolation phonique) des caisses.
- installation d'un écran de télévision qui diffuse des informations en temps réel sur la météo, l'état des pistes et les activités touristiques en Haute-Maurienne.
- mise en place de salles de fartage pour les grands événements sportifs.

Neige de culture-Damage-Exploitation :

- analyse des besoins, optimisation des investissements en neige de culture puis optimisation de sa production.
- optimisation de la production et de l'étalement de la neige sur 15 km, sans hausse de la production saisonnière. La commune a investi sur 3 ans dans un nouveau système d'enneigeurs au stade de biathlon. Ce dernier a permis d'avoir de la neige en novembre et décembre 2015, ce qui n'aurait pas été possible sans.
- réduction des heures de damage et donc des heures supplémentaires.
- optimisation des services des pistes grâce aux formations des saisonniers menant davantage de polyvalence. Un pisteur peut damer par exemple.
- amélioration notoire des compétences du personnel saisonnier.

Accueil des équipes :

- démarchage actif des équipes internationales, nationales et clubs. Equipe norvégienne, biélorusse, slovène, italienne, armée anglaise... Ce qui permet des recettes directes au village : nuitées, commerces, commerces spécialisés activités nordiques, restaurants...
- communication active avec les équipes.
- communication active avec les médias : organisations de conférences de presse.
- mise en place systématique de réceptions protocolaires.

Partenariats Equipes :

- convention jusqu'en 2017 avec la Fédération Française de Lutte (FFLDA) signée le 5 juin 2015.
- partenariats en collaboration avec l'Office de tourisme de Haute-Maurienne Vanoise : Fédération Française de vélo sur route à l'échelon de la Maurienne, Fédération Française de VTT cross country, Fédération de Taekwondo.

Communication Média et Réseaux Sociaux :

- mise à jour quotidienne des pages Facebook « J'adore Bessans » et « Bessans Biathlon Training Center » (cette page est en anglais pour toucher plus de monde).
- vraie politique média en collaboration avec l'Office de Tourisme : augmentation des sujets TV et des accueils presse-média français et étrangers. Nous avons eu 4 télévisions lors de l'hiver 2015-2016.

Gestion financière :

- gestion analytique des dépenses et des recettes des deux domaines nordique et alpin.
- analyse annuelle et optimisation des tarifs afin d'accroître la rentabilité. Bessans est aujourd'hui le deuxième domaine nordique de France après Savoie Grand Revard.
- création de nouveaux forfaits comme celui de Haute-Maurienne Vanoise et valorisation des produits.
- mise en place de la vente en ligne via la plate-forme de l'Office de Tourisme.
- forfaits pour les moniteurs ESF et pour le Centre "La Bessannaise".

Organismes – Institutions :

- réintégration au comité directeur de l'Office de Tourisme (réfèrent des domaines nordiques).
- augmentation du travail collaboratif avec les différents services de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise.
- création de l'observatoire du tourisme de Haute-Maurienne Vanoise avec l'Office de Tourisme, la SEM de Val Cenis, Bonneval-sur-Arc et l'ESF.
- place stratégique au sein de Savoie Nordique en tant que secrétaire. Création et pilotage de deux commissions sur la stratégie tarifaire et les analyses de coûts des domaines skiabiles.
- mise en place du Plan Départemental des espaces et sites d'intérêt avec les services du Département. Cela permet de "labelliser" la station de Bessans auprès du Département et ainsi de pouvoir obtenir des subventions sur les différents projets.
- reprise constructive de la collaboration avec la Fédération Française de Ski.

Services techniques de la Commune :

- restructuration avec la renégociation de l'accord-cadre sur le temps de travail de 2002.
- révision des contrats et création des fiches de fonctions.
- mise en place du Compte Epargne Temps.
- mise en place des entretiens et évaluations annuelles devenus obligatoires en 2016.
- création d'astreintes de déneigement et aménagement des horaires.
- amélioration des conditions de travail (sécurité, horaires et formations).
- gestion et rationalisation des dépenses.
- planification des travaux.
- diminution des heures supplémentaires tout en gardant un service à la population identique.
- optimisation du matériel roulant et technique.

B) PERSPECTIVES – saison d'hiver

- améliorer et diversifier l'offre.
- continuer à faire ce que nous maîtrisons.
- augmenter la visibilité de Bessans.
- innover et surprendre.
- assurer l'enneigement.
- continuer à développer le "fat-bike".
- placer plus et mieux les tables de pique-nique.
- créer des "spots photos".
- augmenter la boucle consacrée aux traîneaux à chiens.
- améliorer l'offre ludique.
- installer des toilettes dans des lieux stratégiques.
- sécuriser le passage au stade de biathlon.
- confortabiliser les pistes piétonnes.
- améliorer les pistes et diminuer les coûts d'exploitation.

B) PERSPECTIVES – saison d'été

- développer le VTT à assistance électrique : création de 3 parcours permanents.
- développer et communiquer sur l'événement estival autour de la Marche Nordique (première édition en 2016).
- créer deux parcours permanents de Marche Nordique.
- améliorer les conditions d'accueil au camping municipal de l'Ilaz : salle hors-sac, tables, barbecues, petite épicerie... La rentabilité a été atteinte en 2015.

→ zone des lacs :

- refaire le fond du lac avec un géotextile neuf et des profondeurs variables.
- créer des pontons et des solariums bois.
- aménagement esthétique des trois lacs.
- idée de transformer le lac de kayak en "camping à thème" : tentes lodges et cabanes sur l'île dans les arbres avec un accès par pont de singes.
- améliorer la signalétique.
- reconstruire la passerelle entre le camping de l'Ilaz et les lacs : un busage de moins, plus de sécurité pour les piétons et les vélos.

Globalement, Monsieur Frédéric Lahaye-Goffart aimerait réaliser un plan à 5 ans, 10 ans et 20 ans pour l'hiver, pour l'été et les deux domaines, avec cette phrase phare : "où voulons-nous être, que voulons-nous faire et avec qui ?".

Monsieur Roger Fiandino se réjouit du bon travail qui a été réalisé depuis trois ans.

Madame Denise Mélot insiste sur la qualité du damage dans la station.

Monsieur Jean Cimaz explique que cette année, grâce aux nouveaux aménagements sur la zone des lacs, la fréquentation a augmenté de 30 %, avec des personnes souvent extérieures à Bessans et qui viennent parfois de très loin.

Monsieur le Maire remercie également le directeur de station pour son travail. Il précise que Bessans a besoin d'un poste de directeur de station pour son développement et faire le lien entre élus et employés. Il a un rôle essentiel de chef d'orchestre, de coordonnateur.

III - Informations.

a) Remerciements :

- de la famille Cheze, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Dominique.
- de la famille Bétard, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Catherine.
- des familles Bougon et Richard, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de l'anto.
- de la famille Méliet, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de la maman de Bernard Méliet.

b) Point sur la fusion des intercommunalités : Un point a été fait lors du comité des maires élargi le mardi 26 juillet à Lanslevillard sur les processus en cours et sur les compétences : celles qui restent à l'intercommunalité, celles qui seront transférées à l'intercommunalité mais qui le seront plus tard, celles optionnelles et celles qui reviendront aux communes. Dans le courant de l'automne se réuniront tous les conseillers municipaux concernés par cette fusion.

Le 23 août, une réunion aura lieu sur la gouvernance de cette nouvelle intercommunalité : nombre de conseillers communautaires suivant les communes, futur président et vice-présidents ?

c) Zone des lacs et aire de loisirs : La fréquentation estivale de la zone des lacs est à ce jour d'environ 6 800 personnes. Une très nette augmentation de cette fréquentation est constatée, grâce aux nouveaux aménagements : pétanque, beach-volley, barbecues, structure gonflable, réseaux eau et électricité. L'année prochaine, un point "snack" y sera installé, la Commune réalisera une Délégation de Service Publique.

Sur l'aire de jeux, la Commune a remplacé certains jeux et installé d'autres jeux.

Début septembre, la réfection des deux terrains de tennis et du terrain de volley, ainsi que l'aménagement d'un terrain multisports, commenceront (réalisés par la société Laquet Tennis).

Des jeunes Bessanais de 13 à 16 ans ont proposé de graffer le skate-park pour en améliorer l'esthétique. La mairie a donné son accord en saluant cette initiative.

d) Dossier "rivières" : Monsieur le Maire fait part d'une réunion avec la Police de l'eau. Cette réunion fait suite à une mise en demeure administrative de la commune pour la piste Bessans-Bonneval.

L'arrêté sur les passages busés court jusqu'en juillet 2017. D'ici là, la commune devra diminuer le nombre de passages busés. Elle pourrait obtenir avec l'aide du SPM que les passages autorisés soient plus larges et puissent donc permettre un double sens.

e) Zone agricole et artisanale de Pré Carcagne : La vente d'un lot dans l'extension 2 avec Monsieur Laurent Martinez est conclue. Celui-ci a obtenu son permis de construire. Une vente à Monsieur Pierre Faroni est en cours dans l'extension 3.

Il reste un lot dans l'extension 3, avec deux acheteurs potentiels.

Par ailleurs, des lots dans la zone artisanale intéressent deux acheteurs. Le bornage de ces lots est en cours.

f) Piste de la Lombarde : Une réunion s'est tenue entre la Société d'Economie Alpestre, les services de l'Etat, les élus et les agriculteurs concernés pour étudier les possibilités de réaliser cette piste et de la financer, sachant que le projet est situé en secteur Natura 2000. Une nouvelle réunion aura lieu à l'automne en septembre pour obtenir davantage d'éléments concrets.

De plus, les conditions d'accueil d'un berger dans la caberne répondent à des critères stricts qui à ce jour ne sont pas entièrement remplis.

g) Rencontres sur le Pastoralisme et le loup à Saint-Etienne-de-Cuines : Monsieur le Maire a participé. Les personnes présentes souhaitent faire évoluer la législation sur le loup (la convention de Berne et la Directive "Habitats"), trop contraignante.

h) Parc national de la Vanoise (PnV) : Un audit de médiation sera mené par Madame Rozenn Hars, Vice-présidente du Conseil départemental de la Savoie, entre les élus et le Parc, pour tenter de recréer les liens. Monsieur le Maire a eu un échange constructif avec la nouvelle directrice du Parc, Madame Eva Aliacar, la semaine dernière.

i) Dameuses : La Commune a vendu une dameuse (la PB200 alpin) au prix de 35 000 €. L'option pour cet hiver est d'acheter une nouvelle dameuse avec pour objectif de faire tourner le plus possible les deux plus grosses. Car à terme la commune souhaiterait vendre également la PB200 du domaine nordique.

j) Fibre optique : FIBREA commencera ses travaux d'installation de la fibre optique en septembre dans l'artère principale. Elle utilisera le réseau de la régie électrique. Cela permettra à terme une plus grande rapidité des débits Internet dans le village.

k) Réunion Bessans-Bonneval : Bonneval avec l'appui de Monsieur Michel Bouvard, sénateur, travaille toujours avec Val d'Isère sur une liaison via le col de l'Iseran.

En ce qui concerne l'assainissement, Bonneval donnera une réponse définitive cet automne si oui ou non ils se raccorderont à la STEP de Bessans. Mais les résultats d'une étude donnent un coût moins élevé pour la construction d'une STEP à Bonneval.

D'autres sujets ont été évoqués : suite du Club-neige Bessans-Bonneval pour la saison prochaine et organisation de la Lekkarod.

l) Lieu d'accueil enfants/parents à Lanslebourg : A partir du 14 septembre, ce lieu ouvrira au Pôle enfance de Lanslebourg, tous les mercredis de 9h à 10h30.

- m) Livre-CD "Bessans qui chante" : L'association "Bessans Jadis et Aujourd'hui", avec l'aide financière de la Commune, a sorti un livre-CD baptisé "Bessans qui chante". Il est en vente au prix de 20 €.
- n) Bessan (Hérault) : Du 6 au 10 août, des élus se sont rendus à la fête locale à Bessan. Monsieur le Maire de Bessan est venu à la fête du 15 août en Savoie et a largement participé. Le jumelage entre les deux communes deviendra officiel à l'automne. Une délibération sera prise en ce sens et un comité de jumelage sera créé.
- o) Marche Nordique des Alpes : Les 9 et 10 juillet a eu lieu la première Marche Nordique des Alpes à Bessans. Avec 118 personnes inscrites, cet évènement est relativement réussi.
- p) Compagnie Stéphane : La cérémonie annuelle a eu lieu à Susa en Italie et le dépôt de gerbes a eu lieu comme d'habitude à la plaque Coville-Buchet. Deux anciens "Stéphane" sont décédés récemment, il en reste trois.
- q) Fête du Rocher : Cet évènement a été réussi. Le feu d'artifice, grâce à la participation financière commune de Bessans et de Bonneval-sur-Arc, est plus spectaculaire et a une durée très honorable.
- r) Championnats de France de tir en campagne : Il s'est bien passé avec la présence de 300 athlètes et leurs accompagnateurs. Monsieur Roger Fiandino fait remarquer que les positions de certaines cibles (par exemple celle rue du Ribon) pouvaient être dangereuses pour les promeneurs.
- s) Transmaurienne-Vanoise VTT : Il ya eu un problème de sécurité entre les vélos et les véhicules, lié à une carence de signalisation. L'évènement a tout de même été réussi, avec de nombreux participants et spectateurs lors des départs et arrivées à Bessans et Aussois.
- t) Fédération Française de Lutte : Il y a eu une bonne participation à l'animation "beach wrestling" proposée sur la zone des lacs.
Le colloque national des arbitres aura lieu en septembre au Centre "La Bessannaise".
- u) Festivités du 15 août : Les bénéfices de la Ligue Contre le Cancer s'élèvent à 5 161,00 €, un record. Les bénévoles, les artisans, des associations, l'Office de Tourisme, les services communaux et plusieurs commerçants ont largement contribué à la réussite de l'évènement.
- v) "Bessans Biathlon Contest" : Cet évènement a rencontré un vrai succès. Entre 400 et 500 personnes sont venues découvrir le biathlon, au cours du show assuré par l'équipe biélorusse et plusieurs jeunes des comités.
- w) Permis de construire :
- Un permis de construire a été accordé à Monsieur Laurent Martinez pour la construction d'une bergerie dans la Zone Agricole de Pré Carcagne.
 - Un permis de construire a été refusé à Monsieur Olivier Lozach pour la construction d'une maison d'habitation avec six logements au lieu-dit "Sommet de la Ville". L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis défavorable.
 - Une déclaration préalable a été refusée à Monsieur Daniel Lemordant pour la pose de panneaux solaires sur une maison au hameau d'Avérole.

x) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le 16 août dernier, à la salle de l'Albaron, a eu lieu la première réunion publique concernant l'information aux habitants sur le PLU en cours d'élaboration. Cette date a été choisie pour que les Bessanais résidant en dehors de la commune et présents à Bessans au mois d'août puissent y assister.

Monsieur le Maire a rappelé que le 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élaboration du PLU et pour ce faire un marché public a été passé pour choisir un bureau d'études privé. Le Plan d'Occupation des Sols (POS) sera caduque le 17 mars 2017 et passée cette date, le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera le temps que le PLU soit approuvé.

Les élus étaient présents (Jérémy Tracq, Jean Cimaz, Emmeline Viallet et Fabien Lebourg) ainsi que des membres du Comité de Pilotage du PLU (Daniel Personnaz et Valentin Vincendet). Environ 50 personnes étaient présentes.

Monsieur Antoine Stozicky s'est présenté, il est chargé de mission sur le territoire de la Maurienne. Il a rappelé les lois de planification et l'évolution de l'occupation du sol depuis 1943 jusqu'aux dernières lois : Solidarité et Renouvellement Urbain, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et le Grenelle de l'environnement.

Monsieur Stozicky représente l'Etat et s'assurera de la conformité du PLU par rapport aux textes en vigueur.

Madame Nadège Chomaz, urbaniste, s'est présentée et a présenté les 4 co-mandataires de son cabinet travaillant avec elle sur l'environnement, le tourisme, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Elle a expliqué l'objet d'un PLU, outil qui permet à une équipe municipale de planifier de façon organisée et structurée le territoire communal dans le temps, en intégrant les besoins en équipements.

Le PLU doit répondre à divers enjeux du territoire communal : le développement économique, les déplacements, la mise en valeur du patrimoine, le tourisme et la préservation des espaces agricoles et naturels.

C'est un projet concerté puisque les habitants, les professionnels du tourisme, les agriculteurs, les commerçants sont représentés dans le comité de pilotage.

Les communes limitrophes (Bonneval-sur-Arc, Lanslevillard, Lanslebourg, Termignon et Val d'Isère) ainsi que les services de l'Etat, le Département, la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les chambres d'agriculture, la chambre des métiers, le Parc national de la Vanoise (pour la zone "coeur" uniquement), le Syndicat du Pays de Maurienne (pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)) seront associés.

Le PLU doit être compatible avec le SCOT, la charte du Parc national de la Vanoise (pour la zone "coeur" uniquement), le Plan Départemental de l'Habitat, le Plan de Prévention des Risques, et les dispositions particulières des zones de montagne.

Madame Chomaz a communiqué des informations démographiques : la population de Bessans est vieillissante, il y a peu de naissances.

Pour le renouvellement de la population et permettre l'accueil de nouveaux habitants, on doit diversifier l'offre de logement : primo-accession ou accession sociale, en habitat intermédiaire ou collectif. Cela permettra un parcours résidentiel sur la commune, sans oublier les logements pour les jeunes, les personnes âgées et les saisonniers.

Par exemple : pour 30 nouveaux habitants permanents par an en moyenne sur 10 ans, cela induit la construction de 37 logements supplémentaires, qui se traduit par une consommation d'espace de 18 500 m².

Monsieur le Maire a indiqué l'obligation de maîtriser la consommation du foncier et qu'au-delà de la création de nouvelles zones à urbaniser (l'aval des Conchettes par exemple ou le "Pré Régis"), il convient de remplir en priorité les espaces libres à l'intérieur du village, c'est-à-dire

les "dents creuses". Un recensement et une cartographie des parcelles sont en cours de réalisation.

Concernant les logements touristiques et la lutte contre les lits froids sortis du circuit locatif, Madame Emmeline Viallet a rappelé que le dispositif de rénovation "Affiniski" permettant, avec l'aide d'une équipe de professionnels, d'entreprendre des travaux de rénovation d'appartements afin de s'adapter aux exigences de la clientèle.

Un correspondant, Monsieur Erwan Fouillet, est identifié à l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise.

L'agriculture et le tourisme ont été évoqués : maintien d'une activité agricole dynamique, incitation à l'agro-tourisme et développement d'un tourisme 4 saisons.

Le projet sera arrêté début 2017. Il sera soumis à enquête publique, probablement au deuxième trimestre 2017 et le PLU devrait être approuvé au cours du deuxième semestre.

Une autre réunion publique aura lieu lorsque le projet sera plus avancé, la date n'est pas encore définie.

Monsieur le Maire a précisé que les documents de l'enquête publique seront consultables en mairie, qu'il sera possible d'écrire au commissaire enquêteur selon les dates qui seront définies et que les documents seront en ligne sur le site de la mairie.

Quelques questions ont été posées :

- Quelles sont les dents creuses ? Les parcelles vides à l'intérieur du village, la carte est en cours d'élaboration.
- Quel est le coût du PLU ? 50 523,00 €, avec une subvention de 11 000,00 € de l'Etat.
- Le stationnement pose-t-il problème ? 100 places de stationnement sont disponibles, ce qui semble suffisant en l'état actuel.

A la demande du cabinet d'études, les chalets d'alpages (Vallon, Ribon, vallée d'Avérole (Buffaz et Mottuaz)) ont été recensés à l'aide de cartes fournies, afin de connaître les chalets réhabilités ces dernières années. Madame Emmeline Viallet tient à remercier Messieurs Valentin Vincendet et Michel Tracq pour leur aide et leur bonne connaissance des alpages.

La prochaine réunion du groupe de pilotage et du bureau d'étude aura lieu le 22 septembre et portera sur le zonage et le règlement.

y) Taxe d'aménagement départementale : Un arrêté du Conseil d'Etat assujettit les autorisations d'urbanisme 2015 à la part départementale de 2,5%, alors qu'en premier lieu, il avait été dit qu'il n'y aurait pas de part départementale. Les personnes concernées vont être informées et les sommes vont être réclamées par l'administration.

z) Agenda :

- réception officielle d'équipes (Biélorussie, Italie Junior et Team privé Norvège) le mercredi 24 août à 19h00 au Carreley.
- débriefing des festivités du 15 août le vendredi 26 août à 18h30 en mairie.
- inaugurations de la station d'épuration et de l'extension de "La Bessannaise", le jeudi 1^{er} septembre à 13h30 et 14h30 à Bessans.
- réunion "Lombarde" le vendredi 9 septembre à 9h30 en mairie.
- réunion PLU "zonage" le jeudi 22 septembre à 10h00 en mairie.
- "Elus à la ferme", à l'invitation des organismes agricoles, le samedi 1^{er} octobre.
- Championnats de France de fond et biathlon les 24, 25 et 26 mars 2017 à Bessans (formulaire d'avis et d'inscription des bénévoles disponible en mairie).

aa) Centre "La Bessannaise" : Monsieur Jean Cimaz informe que la baisse de la fréquentation estivale 2016 est moins importante que prévue (-6%). Par contre, les réservations pour la saison hivernale sont plus nombreuses, ce qui est encourageant.

Il explique également que l'extension ayant coûté 5 millions d'euros a été financée à par des fonds propres et par des emprunts cautionnés par la Commune. Il a renégocié les taux d'intérêts de ces emprunts. Ils sont passés de 3,54 % à 2,68 %. Le gain est de 12 000,00 € par an soit 170 000,00 € sur la durée totale des prêts.

IV - Délibérations.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations supplémentaires.

VOTE : Pour 08.

1 - Marché de réalisation d'un drain à la chapelle Saint Jean-Baptiste.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux sur la chapelle Saint Jean-Baptiste, située sur la Commune de Bessans en rive droite de l'Arc. Il s'agit de réaliser un drain pour éviter l'humidité qui détériore la chapelle.

La commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis concernant ce dossier, le 13 mai 2016. Une offre traitée a été reçue.

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise de maçonnerie Jean-Noël Burlett, pour un montant de 14 334,76 € HT, soit 17 201,71 € TTC.

Il est précisé que ces travaux font l'objet de subventions de l'Etat et du Département, d'une participation de la confrérie Saint Jean-Baptiste, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** l'attribution du marché à l'entreprise de maçonnerie Jean-Noël Burlett selon les conditions ci-dessus détaillées.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

VOTE : Pour 08.

2 - Marché de réalisation d'un drain à la chapelle Saint Colomban.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux sur la chapelle Saint Colomban, située sur la Commune de Bessans au hameau du Villaron. Il s'agit de réaliser un drain pour éviter l'humidité qui détériore la chapelle.

La commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis concernant ce dossier, le 13 mai 2016. Une offre traitée a été reçue.

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise de maçonnerie Jean-Noël BURLETT, pour un montant de 24 492,17 € HT, soit 29 390,61 € TTC.

Il est précisé que ces travaux font l'objet de subventions de l'Etat et du Département et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** l'attribution du marché à l'entreprise de maçonnerie Jean-Noël Burlett selon les conditions ci-dessus détaillées.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

VOTE : Pour 08.

3 - Rénovation de la "descente de croix", mobilier de la chapelle Saint Pierre d'Avérole - demande de subvention.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le souhait d'engager une action de conservation et de restauration de la "descente de croix", mobilier de la chapelle Saint Pierre d'Avérole.

Les travaux seront confiés à Madame Isabelle Rosaz, pour un montant de 3 200 € HT, soit 3 840 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACTE** la volonté d'engager cette action de conservation et de restauration.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental pour un montant le plus élevé possible.

VOTE : Pour 08.

4 - Financement de la réalisation du garage de La Reculaz - Avenant à la convention du 3 mars 2014 entre la Commune de Bessans et le Centre "La Bessannaise".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention a été signée le 3 mars 2014 entre la Commune de Bessans et le Centre "La Bessannaise" concernant le financement de la réalisation du garage de La Reculaz.

Ce garage est utilisé en partie par le Centre "La Bessannaise" pour y garer un bus.

Afin de permettre la refacturation du montant convenu en respectant les conditions légales fixées par la Trésorerie, il est proposé un avenant à la convention visant à modifier l'article 2.

L'article 2 de la convention du 3 mars 2014 stipulait : "Compte-tenu que La Bessannaise utilise la moitié du garage, celle-ci rémunèrera 50% du coût de l'ouvrage (études, prestations et

travaux). Pour ce faire, la Commune, dès réception des factures, pourra imputer à la Bessannaise 50% de celles-ci. Le règlement de ces dernières factures se fera à 30 jours."

Il est proposé de modifier l'article 2 comme suit : "Compte-tenu que la Bessannaise utilise une partie du garage, celle-ci rémunèrera 40% du coût de l'ouvrage (études, prestations et travaux). Pour ce faire, la Commune, dès réception des factures, pourra imputer à la Bessannaise 40% de celles-ci. Le règlement de ces dernières factures se fera à 30 jours."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** l'avenant proposé.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

VOTE : Pour 08.

5 - Lotissement Pré Carcagne - Extension 3 - Vente d'un lot.

Monsieur le Maire rappelle :

- La délibération du Conseil Municipal en date du 23 Décembre 2006 fixant le prix de vente du m² de chaque lot du Lotissement.
- La demande émanant de Monsieur Pierre Faroni se portant acquéreur du lot 13 de l'extension 3 de la zone de « Pré Carcagne ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de vendre à Monsieur Pierre Faroni le lot 13 d'une superficie de 949 m² au prix de 29,00 € T.T.C. le m², soit 27 521,00 € T.T.C.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Acte de Vente et tous les documents afférents qui seront passés en l'Etude de Maître Maurette, Notaire à Modane.
- ◆ **PRECISE** que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour 08.

6 - Tarifs du domaine skiable 2016-2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour la saison 2016-2017 les tarifs suivants :

Ski de fond

Forfait / Age	Conditions	5 à 11 ans	12 à 15 ans	16 à 69 ans	70 à 74 ans
Après-midi	A partir de 13h00	3,00 €	4,00 €	7,80 €	7,00 €
Remboursement matin	Retour avant 13h00	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,00 €
Journée		4,00 €	5,50 €	9,80 €	9,00 €
2 jours	Consécutifs	8,00 €	11,00 €	19,50 €	18,00 €
3 jours	Consécutifs	12,00 €	16,50 €	29,00 €	27,00 €
4 jours	Consécutifs	14,50 €	20,00 €	36,50 €	34,50 €
5 jours	Consécutifs	18,00 €	24,50 €	43,00 €	41,00 €
6 jours	Consécutifs	20,00 €	27,50 €	51,00 €	47,50 €
7 jours	Consécutifs	21,00 €	29,00 €	56,00 €	51,00 €
8 jours	Consécutifs	23,00 €	31,50 €	58,00 €	54,50 €
Week-end 2 jours	Hors vacances scolaires	7,00 €	10,00 €	16,00 €	15,00 €
Saison Tarif plein	Pendant saison	33,00 €	45,00 €	79,00 €	74,00 €
Saison premium	Période prévente	19,00 €	26,00 €	45,00 €	42,00 €
Saison Super premium	Début période prévente	17,00 €	23,00 €	40,00 €	37,00 €

Ski alpin

Forfait / Age	Conditions	5 à 15 ans	16 à 69 ans	70 à 74 ans
Matinée	Jusqu'à 13h00	6,00 €	7,80 €	7,00 €
Après-midi	A partir de 13h00	6,00 €	7,80 €	7,00 €
Journée		7,50 €	9,80 €	9,00 €
2 jours	Consécutifs	15,00 €	19,50 €	18,00 €
3 jours	Consécutifs	22,00 €	29,00 €	27,00 €
4 jours	Consécutifs	26,50 €	36,50 €	34,50 €
5 jours	Consécutifs	33,00 €	43,00 €	41,00 €
6 jours	Consécutifs	36,50 €	51,00 €	47,50 €
7 jours	Consécutifs	38,50 €	56,00 €	51,00 €
8 jours	Consécutifs	40,00 €	58,00 €	54,50 €
Week-end 2 jours	Hors vacances scolaires	13,50 €	16,00 €	15,00 €
Saison Tarif plein	Pendant saison	50,00 €	79,00 €	74,00 €
Saison premium	Période prévente	35,00 €	45,00 €	42,00 €
Saison Super premium	Début période prévente	30,00 €	40,00 €	37,00 €

Ski de fond et ski alpin

Forfait / Age	Conditions	5 à 15 ans	16 à 69 ans	70 à 74 ans
Journée		7,50 €	12,00 €	11,00 €
2 jours	Consécutifs	15,00 €	23,50 €	22,00 €
3 jours	Consécutifs	22,00 €	35,00 €	33,00 €
4 jours	Consécutifs	26,50 €	44,50 €	42,00 €
5 jours	Consécutifs	33,00 €	52,00 €	50,00 €
6 jours	Consécutifs	36,50 €	62,00 €	58,00 €
7 jours	Consécutifs	38,50 €	68,00 €	62,00 €
8 jours	Consécutifs	40,00 €	70,50 €	66,50 €
Week-end 2 jours	Hors vacances scolaires	13,50 €	19,50 €	18,00 €
Saison Tarif plein	Pendant saison	50,00 €	96,00 €	90,00 €
Saison premium	Période prévente	35,00 €	54,00 €	51,00 €
Saison Super premium	Début période prévente	30,00 €	49,00 €	45,00 €

Le domaine skiable est accessible gratuitement aux personnes de moins de 5 ans et de plus de 74 ans.

Tous les tarifs peuvent être appliqués à 25%, 50%, 75% ou 100% sur décision de la station de Bessans, pour diverses raisons (conditions d'enneigement, groupes, cartes de réduction...).

Tout forfait de ski Bessans acheté (fond, alpin ou fond/alpin) donne accès gratuit à la patinoire (hors location de patins).

En cas de vente sur piste, un forfait "Journée" unique est vendu au prix de 15,00 €.

Conditions des forfaits "prévente"

Le forfait "prévente" (super premium et premium) est nominatif avec photographie obligatoire, valable pour toute la saison 2016-2017, accessible à tout public, sans distinction de résidence ou d'origine.

Les forfaits "prévente" seront délivrés à l'Espace Sportif Le Carreley :

- pour le tarif "super premium" : samedi 22 et dimanche 23 octobre 2016.
- pour le tarif "premium" : du lundi 24 octobre au dimanche 30 octobre inclus.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.
- samedis, dimanches de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pour obtenir votre forfait, vous devez vous présenter muni de votre carte d'identité ou tout autre document justifiant de votre âge.

De plus, chaque personne majeure a le droit de récupérer deux forfaits par le biais de procurations. Pour cela, il faut être en possession :

- d'une photo d'identité de la personne donnant procuration ;
- de votre carte d'identité ou tout autre document justifiant de votre âge ;
- d'une photocopie de la carte d'identité de la personne donnant procuration ou tout autre document justifiant de son âge ;
- d'une attestation signée de la personne donnant procuration.

Patinoire

Droit d'entrée Journée	3,50 €
Location de patins Journée	2,80 €
Droit d'entrée + location de patins Journée	6,00 €
Droit d'entrée + location de patins Saison	30,00 €

Biathlon

Journée	6,00 €
Journée groupe (10 à 14 personnes)	60,00 €
Journée groupe (15 à 25 personnes)	75,00 €
Semaine (6 jours)	30,00 €
Semaine (6 jours) (10 à 14 personnes)	300,00 €
Semaine (6 jours) (15 à 25 personnes)	350,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les tarifs du domaine skiable pour la saison 2016-2017.
- ◆ **MANDATE** Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

VOTE : Pour 08.

7 - Convention avec Savoie Nordique pour la vente des cartes nationales, régionales et départementales pour la saison 2016-2017.

Monsieur le Maire informe des tarifs fixés par Savoie Nordique pour les cartes annuelles réciprocaires pour l'accès aux pistes de ski de fond pour la saison 2016/2017.

- Nordic Pass national adulte : 200 € / Tarif prévente (1^{er} octobre au 15 novembre 2016) : 175 €. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.
- Nordic Pass Rhône-Alpes adulte : 150 € / Tarif prévente (1^{er} octobre au 15 novembre 2016) : 135 €. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents aux structures départementales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Nordic Pass 73 adulte : 115 € / Tarif prévente (1^{er} octobre au 15 novembre 2016) : 100 €. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Savoie Nordique.

- Nordic Pass national enfant : 65 € / Tarif prévente (1^{er} octobre au 15 novembre 2016) : 57 €. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.
- Nordic Pass Rhône-Alpes enfant : 45 € / Tarif prévente (1^{er} octobre au 15 novembre 2016) : 40 €. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents aux structures départementales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Nordic Pass 73 enfant : 39 € / Tarif prévente (1^{er} octobre au 15 novembre 2016) : 35 €. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Savoie Nordique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ENTERINE** les tarifs décidés par Savoie Nordique.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention avec Savoie Nordique.

VOTE : Pour 08.

8 - Achat d'un matériel roulant polyvalent - Remplacement du "Volcan".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la volonté de procéder au remplacement du matériel roulant "Volcan", propriété de la Commune de Bessans, par un matériel roulant plus adapté aux besoins des services techniques municipaux et plus polyvalent.

Il indique que plusieurs entreprises ont été consultées dans ce cadre, et des essais de matériel ont été réalisés au cours des derniers mois.

Il est proposé de retenir pour achat le matériel suivant :

Engin porte outils Holder C270 avec : fraise à neige, balayeuse et plateau de tonte, pour un montant de 82 000,00 € HT, soit 98 400,00 € TTC.

Il est précisé que le matériel roulant "Volcan" fait l'objet d'une offre de reprise pour un montant de 12 000,00 € HT, soit 14 400,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** l'achat du matériel roulant Holder C270 selon les conditions détaillées ci-dessus.
- ◆ **VALIDE** l'offre de reprise du matériel roulant "Volcan" selon les conditions détaillées ci-dessus.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Pour 08.

9 - Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise - Modification des statuts en vue de la fusion avec Terra Modana au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 4 août 2016, la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) a décidé de modifier ses statuts, en vue de la fusion avec la Communauté de Communes Terra Modana au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, les statuts de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion seront l'agglomération des statuts précédents des deux anciennes Communautés de Communes.

Afin de simplifier le travail et de conforter juridiquement les statuts du futur établissement public de coopération intercommunale, il a été proposé de procéder à une modification statutaire, applicable au 31 décembre 2016. Ces statuts permettent d'inclure les nouvelles compétences obligatoires issues de la loi NOTRe et de clarifier les compétences optionnelles et supplémentaires, notamment par la définition par délibération de l'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu notification de la délibération N°63/2016 contenant les statuts modifiés de la CCHMV le 18 août 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** la modification des statuts de la CCHMV.

VOTE : Pour 08.

10 - Projet de VTT de Haute-Maurienne Vanoise – Autorisation de défrichement dans le cadre des aménagements – Tranche 2 et 3.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) a réalisé une étude d'opportunité de l'activité VTT en Haute-Maurienne Vanoise. Le résultat de cette étude a été validé lors du conseil communautaire du 18 septembre 2014 et la CCHMV a été désignée comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Cette étude a révélé plusieurs zones d'aménagements sur le territoire de Haute-Maurienne Vanoise, dont une zone de cross-country ludique dans la forêt de Chantelouve, à Bessans.

La CCHMV étudie la faisabilité des aménagements notamment en mandatant un cabinet environnemental afin d'expertiser les sites et réaliser les dossiers d'autorisation de travaux.

Il rappelle qu'une démarche de conventionnement entre les propriétaires privés et les communes impactées par le projet est réalisée par la CCHMV.

Dans ce cadre, conformément à l'article L341-3 du code forestier, des demandes d'autorisation de défrichement sont à réaliser pour la création des aménagements.

Il est précisé que les demandes de défrichement porteront uniquement sur les parcelles conventionnées. Les conventions de passage seront jointes au dossier de demande de défrichement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** la Communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise à réaliser la demande de défrichement dans le cadre de la création des aménagements VTT sur la commune de Bessans, à savoir, 14 km de parcours de cross-country ludique dans la forêt de Chantelouve.

VOTE : Pour 8.

11 - Budget communal – Décision modificative n°2.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des réalisations budgétaires arrêtées au 16 août 2016, de procéder aux modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
D 6232: Fêtes et cérémonies	1.500,00 €			
Total Chapitre 011 :	1.500,00 €			
D 65748: Subventions aux associations		1.500,00 €		
Total Chapitre 65 :		1.500,00 €		
<u>INVESTISSEMENT</u>				
D 2315: Opération 22 Fumières	40.000,00 €			
Total Chapitre 23 :	40.000,00 €			
D 2188 : Matériel divers	60.000,00 €			
Total Chapitre 21 :	60.000,00 €			
D 21571 : Matériel voirie		100.000,00 €		
Total Chapitre 21 :		100.000,00 €		
TOTAL GENERAL	101.500,00	101.500,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** la décision modificative n°2.

VOTE : Pour 8.

V - Droit(s) de préemption.

Vente d'un appartement d'une superficie de 100,00 m², cadastré Section T n°117 situé à l'Avérole à Bessans, appartenant à Monsieur Jean-Pierre Termignon, à Monsieur et Madame Michel Louis Personnaz, au prix de 7 000,00 € (plus les frais de notaire).

VOTE : Pour ne pas préempter 08.

Vente d'un appartement d'une superficie de 36,66 m², cadastré Section H n°2666 situé au Lieu-dit "Curtious" (Lot n°203 – Bâtiment Bouvreuil) à Bessans, appartenant à Monsieur Arnaud Schubert et Madame Virginie Turpin, à Madame Nathalie Meyer-Azema, au prix de 170 000,00 €.

VOTE : Pour ne pas préempter 08.

Vente d'un terrain à bâtir d'une superficie de 845 m² situé aux "Chaudannes" à Bessans, appartenant à Monsieur Monsieur Maurice Vincendet et Madame Josiane Perrier, à Monsieur et Madame Jean-Marc Blot, au prix de 140 060,00 €.

VOTE : Pour ne pas préempter 08.

VI - Questions diverses.

a) Question de Madame Denise Mélot :
"Où en est la signalisation de l'école ?".

Réponse de Monsieur le Maire :
"Le projet est intégré dans la refonte globale de la signalétique. Il reprendra en septembre."

b) Question de Madame Denise Mélot :
"Comment fait-on pour ralentir les véhicules dans le village, notamment rue Saint Sébastien devant les commerces ?"

Réponse de Monsieur le Maire :
"Il est difficile de créer des aménagements pour faire ralentir partout dans le village, notamment là où les rues sont déjà étroites."

Remarque de Monsieur Alain Luboz :
"Il faudrait ajouter un panneau d'obligation de tourner à gauche rue Pierre Kené et monter les panneaux sens interdit plus hauts pour les rendre plus visibles."

Remarque de Monsieur Roger Fiandino :
"A la STEP, il faudrait aussi ajouter un sens interdit car rien ne l'indique et la sortie sur la départementale est dangereuse".

c) Question de Madame Denise Mélot :
"Que fait-on pour les trous dans la route ?"

Réponse de Monsieur le Maire :
"Des travaux sont prévus en septembre, par l'entreprise Colas, pour un montant de 26 000 €."

d) Question de Monsieur Roger Fiandino :
"La réfection du local des pompiers sera-t-elle réalisée cette année ou pas ?"

Réponse de Madame Emmeline Viallet :
"Le permis a été obtenu. Il faut voir avec Jean-Noël Burlett quand il pourra intervenir."

e) Remarque de Monsieur Jean-Pierre Garinot :
"La route du Rocher du Château est en mauvais état suite à la pluie."

Réponse de Monsieur Roger Fiandino :
"Les employés interviendront sur ce secteur."

f) Remarque de Monsieur Jean Cimaz :
"Les habitants de la Goulaz aimeraient des conteneurs semi-enterrés, car les touristes laissent leurs sacs poubelles dans le hameau. Il est proposé d'écrire au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) pour leur faire une demande."

La séance est levée à 0h00.

Le Maire,
Jérémy TRACQ.